

PASSAGE AUX MOYENS DE PAIEMENT SEPA

*Les entreprises doivent adopter
ces nouvelles normes très vite*

Intervenants

- **Jean Clamon**

Président - comité d'orientation des moyens de paiement, FBF

- **Bernard Cohen-Hadad**

Président - commission financement, CGPME

- **Thibault Lanxade**

Président – pôle entrepreneuriat et croissance, MEDEF

Contexte :

Passage à SEPA : une obligation réglementaire européenne

SEPA : une obligation européenne...

- Date limite pour la fin de la migration (end date) : **1^{er} février 2014**
- Espace unique de paiements en euro (SEPA) : **33 pays** européens

Conformément au **règlement européen** n° 260/2012 du 14 mars 2012

→ De **nouvelles normes** techniques (SEPA) pour les opérations de paiement en Europe et à l'intérieur de chaque pays

... qui s'applique à tous

- **01/02/2014** : virements et prélèvements en euro ne pourront plus être **que sous formats SEPA**. Les flux sous formats nationaux ne pourront plus être utilisés
- Concerne **tous les acteurs** économiques : particuliers, administrations, associations et entreprises
- **Toutes les entreprises** doivent migrer aux nouvelles normes :
 - *quelle que soit la taille (grande entreprise ou PME) ou l'activité*
 - *même si elle n'a des flux de paiement ou d'encaissement qu'en France*

Enjeux du passage à SEPA :

*Une opération à l'échelle
industrielle qui nécessite une forte
mobilisation de tous*

Etat des lieux

- Près de **7 milliards d'opérations** de virements et de prélèvements chaque année en France
- Passage au SEPA en France aujourd'hui (chiffres Banque de France à fin septembre)
 - **53%** des virements
 - **2,9%** des prélèvements

Enjeux pour les entreprises

- Une migration dans un délai rapide : **87 jours restants**
- Eviter de se mettre en **risque opérationnel**

Comment s'y prendre ?

- Nécessité d'une mobilisation forte de tous auprès des entreprises
 - Les banques **informent leurs clients** depuis plusieurs mois
 - Des **actions collectives** FBF en région
 - Site pédagogique : www.banques-sepa.fr

INFORMEZ-VOUS SUR



banques-sepa.fr

*Migration de vos moyens de paiement,
soyez prêts à temps !*



Passage à SEPA :

Vision de la CGPME

Quelques chiffres sur le passage à SEPA des PME

(enquête harmonisée 2^{ème} trimestre 2013, réponses des adhérents CGPME)

- **56%** des PME ne connaissent pas le SEPA,
- Parmi celles qui connaissent **53%** ont déjà émis au moins un virement,
- Parmi celles qui connaissent mais n'ont pas émis de virement :
 - **48,7%** n'ont pas encore planifié l'évolution de leurs instruments de paiement,
 - Les autres sont en cours de migration.

Difficultés à mobiliser les PME

- La conjoncture peu porteuse ne les a pas incitées à se saisir du sujet,
 - Elles ont du mal à se sentir concernées,
 - Une end-date connue tardivement,
 - Une réforme vue comme étant essentiellement technique
- ➔ **De nombreuses actions d'accompagnement ont été mises en place par la CGPME** (réunions d'information, publications, kits de communication, clip d'information...)

- **La plupart des PME estiment que le passage aux instruments SEPA est simple à réaliser**

- **Pour les prélèvements cependant, il est impératif qu'elles se préparent en amont :**
 - *Mandats,*
 - *Archivage des mandats,*
 - *Prénotification de 14 jours,*
 - *N° ICS + RUM*
 - *...*

A retenir pour les TPE/PME

*Rapprochez-vous le plus rapidement possible de vos partenaires :
banques, experts comptables, CGA, fournisseurs de logiciels,
organisations professionnelles...
pour vérifier votre compatibilité aux instruments de paiement SEPA !*

Passage à SEPA :

Vision du MEDEF

Une obligation le 1^{er} février 2014, source de simplification et d'opportunités

- **Nouvelle brique de l'intégration européenne** : création d'une gamme d'instruments de paiement **simplifiés, sécurisés et communs** pour l'ensemble des entreprises européennes
- **Une simplification et des opportunités pour les entreprises françaises** : développement des échanges intra-communautaires, mise en concurrence des fournisseurs à l'échelle européenne, **conquête de nouveaux clients/marchés**.

Le passage au SEPA toujours pas planifié pour une majorité de TPE-PME

- **44,6% des TPE et PME** interrogées déclarent n'avoir toujours pas planifié leur migration au SEPA
- Un retard qui ne s'explique ni par des difficultés techniques ni par un problème de coût de mise en conformité au SEPA mais par une **conjoncture difficile non favorable à la prise de décision**
 - *Concentration des intentions de migration en janvier 2014 : risque de création de goulet d'étranglement*

Source : Enquête SEPA T2 2013, Comité National SEPA

Eviter un risque opérationnel

- Des répercussions importantes pour les entreprises n'ayant pas adopté les normes SEPA au 1^{er} février 2014
 - Risque opérationnel : **blocage des règlements clients**, impossibilité de régler les factures fournisseurs ou de payer les salaires etc.
 - Impact sur le fonctionnement et la trésorerie des entreprises
 - *Se mobiliser collectivement pour éviter un risque opérationnel majeur*

Le MEDEF accompagne les entreprises dans cette transition

- **Une campagne d'information au plus près des chefs d'entreprises**
 - ✓ Multiplication des vecteurs de communication : site Internet MEDEF, réseaux sociaux, newsletters, etc.
 - ✓ Création d'un espace d'information sur le SEPA : [SEPA-MEDEF](#)
 - ✓ Organisation de réunions en région (Tour de France SEPA) : MEDEF Somme, MEDEF Marne, MEDEF Côte d'Opale ...
- *Seules la mobilisation et la prise de conscience collective sont garantes d'une migration fluide et du respect de la date butoir du 1^{er} février 2014*

PASSAGE AUX MOYENS DE PAIEMENT SEPA

*Les entreprises doivent adopter
ces nouvelles normes très vite*